

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1629

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AKKAZEN Mohamed

Date de naissance :

01. 01. 1954

Adresse :

batissement Zahra Rue 8 n° 1

Aït CHOUK -

Casa

Tél. : 06 67 16 46 05 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

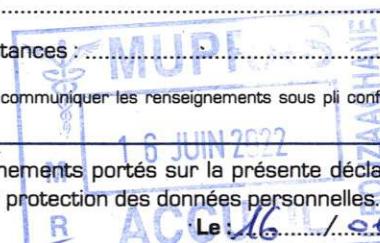
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Signature de l'adhérent(e) :

Le 16/06/2022



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Centre X Kine-Med Tél: 05 22 50 20 88 180 bd Tifika lot Santa Fe Centre X	15.06.2022 15 AM 19 + IN / fo: 130.00 télé: 195.00					

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows indicate the direction of treatment: H (top), G (right),				

Spécialiste des os, articulations et la colonne vertébrale  
Ostéoporose  
Maladies rhumatismales ( Lille-France )  
Biothérapie  
Echographie Ostéo-articulaire ( Liège - Belgique )  
Nutrition

العمود الفقري  
شاشة العظام  
أمراض الروماتيزم ( ليل - فرنسا )  
العلاج بالأدوية البيولوجية  
الفحص بالصدى ( ليج - بلجيكا )  
التغدية

Casablanca le: .....  
31/03/2022

**MR AKKAZENE MOHAMED**

**Rééducation du rachis cervical**

NCB

Physiothérapie antalgique

Massage décontracturant

Après disparition de la douleur :

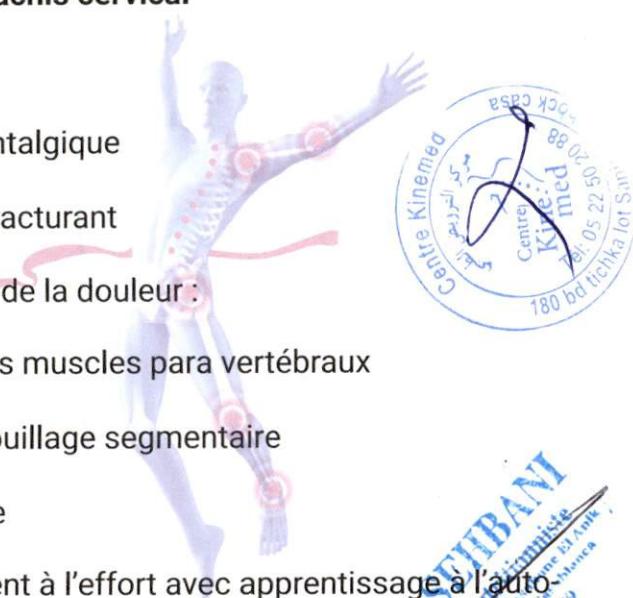
Renforcement des muscles para vertébraux

Apprendre le verrouillage segmentaire

Travail de posture

Reconditionnement à l'effort avec apprentissage à l'auto rééducation

Nombre de séances : 15 (2 séances/ semaine)



# CENTRE KINMED

Kine

FACTURE N° : K86

AKKAZENE MOHAMED

Casablanca le, 15/06/2022

Code Client : 000733

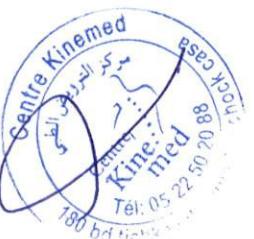
Code Article	Désignation	Qté	P.U.	Montant
	REEDUCATION FONCTIONNEL  dr:ilham sehbani			
	NOMBRE DE SEANCE	15.00	130.00	1 950.00

TOTAL

1 950.00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

MILLE NEUF CENT CINQUANTE DH.



Séance	Jour	Date	Heures	Type séance
1 <sup>ère</sup>		12.4.2022	à 13h00	
2 <sup>ème</sup>		14.4.2022	à 12h00	
3 <sup>ème</sup>		18.4.2022	à 13h00	
4 <sup>ème</sup>		22.4.2022	à 14h00	
5 <sup>ème</sup>		26.4.2022	à 13h00	
6 <sup>ème</sup>		29.4.2022	à 10h00	
7 <sup>ème</sup>		4.5.2022	à 12h00	
8 <sup>ème</sup>		6.5.2022	à 15h00	
9 <sup>ème</sup>		10.5.2022	à 15h00	
10 <sup>ème</sup>		13.5.2022	à 11h00	

Séance	Jour	Date	Heures	Type séance
11 <sup>ème</sup>		16.5.2022	à 15h00	
12 <sup>ème</sup>		18.05.2022	à 10h00	
13 <sup>ème</sup>		23.05.2022	à 10h00	
14 <sup>ème</sup>		27.05.2022	à 10h00	
15 <sup>ème</sup>		1.06.2022	à 10h00	
16 <sup>ème</sup>				
17 <sup>ème</sup>				
18 <sup>ème</sup>				
19 <sup>ème</sup>				
20 <sup>ème</sup>				

Séance	Jour	Date	Heures	Type séance
21 <sup>ème</sup>				
22 <sup>ème</sup>				
23 <sup>ème</sup>				
24 <sup>ème</sup>				
25 <sup>ème</sup>				
26 <sup>ème</sup>				
27 <sup>ème</sup>				
28 <sup>ème</sup>				
29 <sup>ème</sup>				
30 <sup>ème</sup>				



*Yassine MAARAS  
Hanane SALAM*

Kinésithérapeute  
Physiothérapeute

Nom : ..... Mohamed .....  
*AKKAZENE*

---

180/184 bd tichka lot Sania quartier Eloumariya  
Ain chock Casablanca - Tél.: 05 22 50 20 88